

FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP2024-014-DIR OCCITAN
	INTITULE DU POSTE	Poste de directeur Ecole primaire Centre d'enseignement continu de la langue régionale ou bilingue occitan
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<ul style="list-style-type: none"> - Une organisation départementale qui définit l'enseignement de la langue régionale dans les établissements du premier degré du département des Bouches-du-Rhône (circulaire du 16 avril 2012) - BO 47 du 16 décembre 2021 « langue et culture régionales – cadre applicable et promotion de leur enseignement » Circulaire du 14/14/2021 (NOR : MENE 2136384C) - Annexes mouvement lettre d'engagement du directeur écoles bilingues ou CEC Les élèves bénéficient de 3h d'enseignement hebdomadaire de/en langue vivante régionale occitan (le provençal). La moitié des postes de l'école est à profil « occitan ». Ces postes sont réservés à des enseignants ayant l'habilitation en langue vivante régionale occitan délivrée par la commission départementale de validation des compétences en langue régionale. Afin que tous les élèves bénéficient de cet enseignement des échanges de service sont programmés. Annuellement les compétences des élèves sont évaluées au niveau A1 en fin de CM2. La Mission de langue vivante et culture régionales, coordonnée par un IEN et composée de deux conseillers pédagogiques et d'un ERUN assure le développement de l'enseignement et l'accompagnement des écoles labellisées C.E.C et bilingues.
	MISSIONS	<p>Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la circulaire n°2014-163 du 1er décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Piloter l'école en mobilisant l'équipe autour des enjeux liés à l'enseignement de la langue régionale notamment coordonner et assurer le suivi du projet d'école dans son volet linguistique et culturel. Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service du projet spécifique de l'école. - Contribuer à l'information des enseignants sur les programmes et les documents d'accompagnement produits par le ministère de l'éducation nationale en lien avec l'enseignement de la langue régionale. - Instaurer et garantir la continuité des enseignements et des apprentissages, en élaborant et mettant en œuvre avec l'ensemble de l'équipe pédagogique des actions de continuité (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio...). - Impulser dans l'école la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles. - Œuvrer à l'amélioration de la continuité de l'enseignement de la langue régionale au collège de secteur et participer aux travaux concernant le parcours des élèves.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales,) s'agissant de l'enseignement de la langue vivante régionale. - Organiser des événements spécifiques pour valoriser l'enseignement de la langue régionale. - Contribuer au rayonnement de l'école grâce à une communication mettant en valeur ses actions.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier. - Compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement des langues vivantes régionales ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,) - Réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ; - Maîtrise de l'outil informatique et capacités d'initiatives et d'innovation ; - Capacité à travailler en équipe ; - Capacité à communiquer et à travailler avec les familles.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Liste d'aptitude à la direction d'école, - Habilitation définitive en langue vivante régionale occitan délivrée par la commission départementale de validation des compétences en langue régionale.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	ce.iena13@ac-aix-marseille.fr